www.lalibre.be
Date: **02-03-2023**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **-**
Circulation: **0**
Audience: **114060**
https://www.lalibre.be/planete/environnement/2023/03/02/face-a-lurgence-la-cause-climatique-devant-les-tribunaux-SWOPATT72BBHDFMKFQUUAITM5A/

Face à l'urgence, la cause climatique devant les tribunaux

Les recours devant la justice pour des affaires liées au climat sont de plus en plus nombreux.

La semaine dernière, trois ONG de défense de l'environnement (Les Amis de la Terre, Oxfam France et Notre affaire à tous) annonçaient , première banque européenne, au titre de sa “ contribution significative” au réchauffement climatique. Un “ procès historique ” qui s'ajoutera à la longue liste d'actions en justice lancée par des défenseurs de l'environnement.

Entre 1990 et 2019, 1328 procès liés au changement climatiques auraient été intentés par des citoyens et organisations à travers le monde. Selon , trois quarts d'entre eux auraient eu lieu aux États-Unis. L'Union européenne compterait quant à elle 55 actions en justice pour cette période. Les auteurs de l'analyse notent que c'est en 2006 que la tendance s'est accélérée, y compris dans les pays à faible et moyen revenus. “ Les litiges relatifs au changement climatique sont de plus en plus considérés comme un outil permettant d'influencer les résultats des politiques et le comportement des entreprises. Les affaires stratégiques sont conçues pour faire pression sur les gouvernements nationaux afin qu'ils soient plus ambitieux en matière de climat ou qu'ils appliquent la législation existante, tandis que les affaires contre les principaux émetteurs visent à obtenir une compensation pour les pertes et les dommages”, notent les auteurs.

En mai 2021, une cour des Pays-Bas ordonnait au géant pétrolier Shell de “ réduire ses émissions de CO2 d'ici fin

2030 de 45 % nets par rapport à 2019". L'action, intentée par plusieurs organisations de défense de l'environnement, est considérée pour beaucoup comme un tournant. En effet, c'est la première fois qu'un juge reconnaît la responsabilité d'une multinationale du fait de sa contribution au changement climatique.

On se souviendra aussi, quelques semaines plus tard et en Belgique cette fois, de la condamnation de l'État belge et des trois Régions pour " inaction climatique" dans " L'affaire climat" . L'action avait été lancée en 2011 par une dizaine de citoyens qui estimaient que la politique climatique menée par les autorités belges constituait une faute au regard de la responsabilité civile et une violation des droits humains. Le Tribunal a effectivement reconnu que la responsabilité civile de l'État belge était engagée au vu de ses politiques climatiques insuffisantes mais n'a pas suivi les demandeurs sur les demandes d'objectifs de réduction de gaz à effet de serre (au moins 42 à 48 % d'ici 2025 et 55 à 65 % en 2030) ou d'astreintes (un million d'euros par mois de retard).

Depuis, d'autres actions ont été intentées tant en Belgique qu'à l'étranger. On citera par exemple en novembre dernier , dont la militante pour le climat Greta Thunberg, pour ses mesures jugées insuffisantes face aux questions climatiques. Ce lundi, c'est l'État Belge qui était pour avoir accordé une nouvelle dérogation à un pesticide interdit dans l'UE.

Toutes les actions ne sont cependant pas couronnées de succès. On apprenait ce mardi 28 février, après trois ans de procédure, que le tribunal judiciaire de Paris le recours de plusieurs ONG contre TotalEnergies et son projet Eacop/Tilenga, futur mégapipeline entre l'Ouganda et la Tanzanie.